

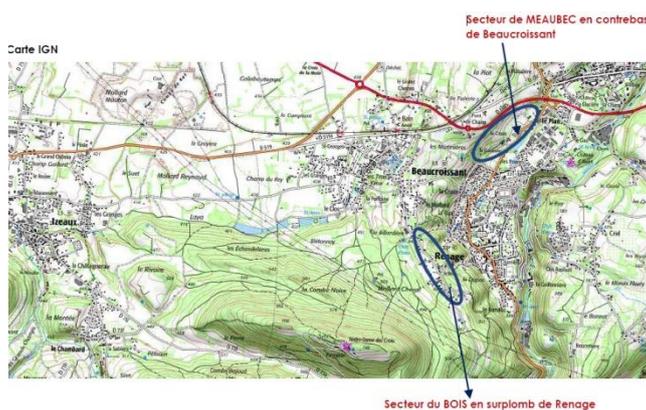
Préfecture de l'Isère
Arrêté Préfectoral du 8 juin 2018

**Projet de modification des limites territoriales entre les communes
de Beaucroissant et de Renage**

ENQUÊTE PUBLIQUE

RAPPORT D'ENQUÊTE
et
CONCLUSIONS MOTIVÉES

du lundi 25 juin 2018 (10H) au 10 juillet 2018 (17H)



Commissaire enquêteur
Véronique BARNIER

SOMMAIRE

PARTIE 1 : RAPPORT

I - CADRE GÉNÉRAL DE L'ENQUÊTE.....	3
I -1 Objet de l'enquête	
I - 2 Cadre juridique et administratif	
II - PRÉSENTATION DU PROJET.....	4
II- 1 État des lieux	
II - 2 Fondements de l'échange	
II - 3 Impacts financiers et urbanisme	
II - 4 Atouts du projet	
III - DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE.....	7
III- 1 Dispositions administratives	
III - 2 Dossier d'enquête publique	
III - 3 Durée de l'enquête et permanences	
III - 4 Publicité et information du public	
III - 5 Mode de déposition des observations	
III - 6 Formalités de clôture	
III - 7 Démarches du commissaire enquêteur	
IV - OBSERVATIONS DU PUBLIC.....	11
IV - 1 Bilan quantitatif	
IV - 2 Relevé des observations	
V - ANALYSE DES OBSERVATIONS.....	19
V - 1 Bilan général	
V - 2 Analyse par thème	

PARTIE 2: CONCLUSIONS et AVIS

ANNEXES AU RAPPORT

Annexe 1: certificat d'affichage de la commune de Beaucroissant

Annexe 2: certificat d'affichage de la commune de Renage

PIÈCES JOINTES

Dossiers d'enquête

Registres

PARTIE 1 : RAPPORT

Désignée par Monsieur le Préfet de l'Isère en exécution de l'arrêté préfectoral du 8 juin 2018, Mme Véronique BARNIER a procédé du lundi 25 juin 2018 (10H) au mardi 10 juillet 2018 (17H), pendant 16 jours consécutifs, à l'enquête publique relative au projet de modification des limites territoriales des communes de BEAUCROISSANT et de RENAGE.

I - CADRE GÉNÉRAL DE L'ENQUÊTE

I - 1 Objet

Les conseils municipaux des communes de Renage et de Beaucroissant ont approuvé le principe de la modification des limites territoriales entre leur commune et sollicité M le Préfet pour l'ouverture de la procédure de modification des limites territoriales prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que l'ouverture d'une enquête publique, par délibération du 6 juin 2018 pour la commune de Beaucroissant et du 25 mai pour la commune de Renage.

Cette modification des limites territoriales vise à ce que le secteur élargi du Bois situé sur la commune de Renage soit rattaché à la commune de Beaucroissant et que le secteur de Meaubec situé sur la commune de Beaucroissant soit rattaché à la commune de Renage.

Cette enquête publique concerne donc la faisabilité et la légitimité de cette modification des limites territoriales des communes de Beaucroissant et de Renage par l'échange des secteurs du Bois élargi et de Meaubec.

I - 2 Contexte juridique et réglementaire

- **Modification du territoire communal : rappel de la procédure réglementaire**

Toute modification affectant le territoire communal doit être opérée suivant la procédure régie par les articles L2112-2 à L2112-13 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces dispositions énoncent notamment dans l'article L2112-2 du CGCT que *les modifications aux limites territoriales des communes ... sont décidées après enquête publique, réalisée conformément au Code des Relations entre le Public et l'Administration, dans les communes intéressées sur le projet lui-même et sur ses conditions.*

L'enquête publique est ainsi organisée suivant les dispositions des articles L134-1, L134-2 et R134-3 à R134-32 du CRPA.

C'est le représentant de l'État dans le département qui prescrit cette enquête publique lorsqu'il a été saisi d'une demande à cet effet par le Conseil municipal des communes.

A noter que le Préfet doit également instituer la commission prévue à l'article L2112-3 du CGCT: *Si le projet concerne le détachement d'une section de commune ou d'une portion du territoire d'une commune, soit pour la rattacher à une autre commune, ... un arrêté du représentant de l'État dans le département institue, pour cette section ou cette portion de territoire, une Commission qui donne son avis sur le projet. Le nombre des membres de la Commission est fixé par cet arrêté. Les membres de la Commission, choisis parmi les personnes éligibles au Conseil municipal de la commune, sont élus selon les mêmes règles que les Conseillers municipaux des communes de moins de 2 500 habitants.*

Après accomplissement des formalités, prévues aux articles L.2112-2 et L. 2112-3, les Conseils municipaux donnent obligatoirement leur avis (Article L. 2112-4).

Tout projet de modification des limites territoriales des communes est également soumis à l'avis du Conseil départemental (Article L 2112-6).

A l'issue de la procédure, le Préfet prend sa décision en toute liberté d'appréciation (article L. 2112-5).

- **Chronologie administrative et réglementaire**

- 22 décembre 2017: délibération du conseil municipal de Renage autorisant Mme le Maire à transmettre le dossier de modification des limites territoriales au Préfet de l'Isère.
- 11 janvier 2018: délibération du conseil municipal de Beaucroissant validant l'avant projet de modification et autorisant M le Maire à transmettre le dossier au Préfet de l'Isère.
- 22 mai 2018: transmission du dossier au Préfet.
- 25 mai 2018: approbation par le conseil municipal de la commune de Renage du principe de modification des limites territoriales entre les communes de Renage et de Beaucroissant et sollicitation du Préfet pour l'ouverture d'une enquête publique.
- 6 juin 2018: approbation par le conseil municipal de la commune de Beaucroissant du principe de modification des limites territoriales entre les communes de Renage et de Beaucroissant et sollicitation du Préfet pour l'ouverture d'une enquête publique.
- 8 juin 2018: arrêté préfectoral n°38-2018-06-08-012 portant création d'une commission chargée de donner un avis sur le projet de modifications territoriales entre les communes de Beaucroissant et de Renage, commune de Beaucroissant.
- 8 juin 2018: arrêté préfectoral n°38-2018-06-08-013 portant création d'une commission chargée de donner un avis sur le projet de modifications territoriales entre les communes de Beaucroissant et de Renage, commune de Renage.
- 8 juin 2018: arrêté préfectoral portant sur l'ouverture d'une enquête publique sur le territoire des communes de Beaucroissant et de Renage.
- 10 juillet 2018: arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral n°38-2018-06-08-013 portant création d'une commission chargée de donner un avis sur le projet de modifications territoriales entre les communes de Beaucroissant et Renage, commune de Renage.
- 13 juillet 2018: réunion de la commission relative à l'échange des limites constituée sur Beaucroissant.
- 16 juillet 2018: réunion de la commission relative à l'échange des limites constituée sur Renage.

I - 2 Objectifs du projet

Tel qu'énoncé dans les délibérations des conseils municipaux des 25 mai et 6 juin 2018, le projet concerne deux secteurs distincts:

- les Renageois habitant le secteur élargi du Bois
- les Manants habitant le secteur de Meaubec.

Il répond à une volonté commune des élus et des habitants des secteurs concernés et vise à régulariser une situation qui n'est pas logique d'un point de vue géographique et de bassin de vie.

Il permettrait d'assurer une continuité territoriale s'appuyant sur une logique de simplification:

- simplification territoriale pour répondre à une réalité géographique et de bassin de vie
- simplification de la gestion administrative (électeurs, scolaires...) et technique (réseaux, entretien voirie, urbanisme ...) par rapport aux pratiques de terrain.

II - PRÉSENTATION DU PROJET

Cette présentation résume les principales caractéristiques du projet tel que soumis au public dans le dossier d'enquête.

II - 1 Etat des lieux

Ce projet datant des années 70 et n'ayant jamais pu aboutir, a été relancé en 2013 par un petit collectif de Renageois qui s'est constitué pour demander aux collectivités un transfert du secteur du quartier du Bois sur Beaucroissant, sur la base d'une enquête qu'il a effectuée auprès des habitants concernés.

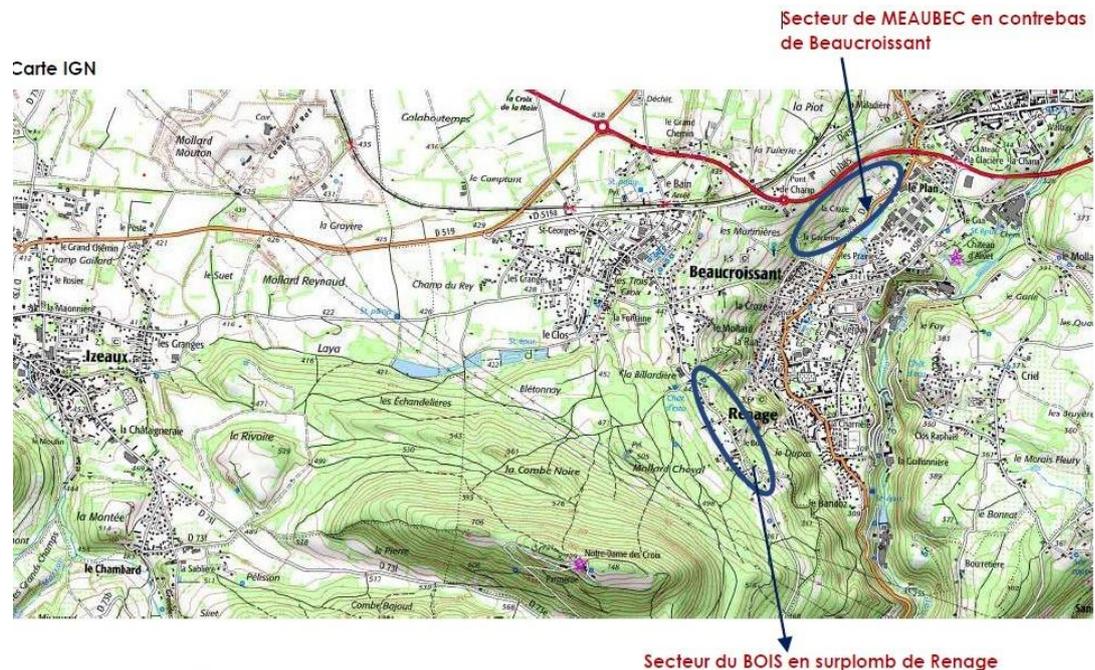
Les deux communes font partie du même canton de Tullins et de la même intercommunalité Bièvre Est.

- **Logique géographique:**

Une barrière naturelle nord sud sépare les deux communes, la commune de Beaucroissant s'étendant à l'ouest sur les hauteurs et celle de Renage à l'est en contrebas.

Le secteur de Meaubec, en limite d'entrée de ville de Renage, est isolé du reste de la commune de Beaucroissant; pour se rendre au centre bourg, il est nécessaire de contourner ce relief par le nord et de rejoindre la RD519.

Le secteur du Bois, à l'inverse, est situé sur les contreforts en surplomb de Renage. La desserte vers le centre de Renage, s'effectue naturellement en traversant la commune de Beaucroissant, les accès directs sur Renage étant difficilement praticables.





- **Données sur les secteurs échangées**

	Superficie	Population	Foyer habité	Habitation	Entreprise
Bois (Renage)	126 128 m ²	55	17	18	-
Meaubec (Beaucroissant)	263 106 m ²	26	9	10	3 + centre d'entretien routier du conseil départemental

II - 2 - Fondements de l'échange

- **Concorder aux pratiques de bassins de vie**

Les habitants ont des pratiques tournées vers la commune la plus proche de leur habitation, que ce soit pour l'école ou les pratiques d'achats et de services (cf. questionnaire de 2013 auprès des habitants du Bois:75% des enfants sont scolarisés à Beaucroissant, les courses quotidiennes sont effectuées à Beaucroissant).

- **S'ajuster aux gestions administratives et techniques de terrain**

- Électeurs

Il n'y a pas de changement de canton. Les communes appartiennent à la même intercommunalité. Lorsqu'ils ont la possibilité, les habitants du Bois s'inscrivent sur les listes électorales de Beaucroissant (3 cas) et 1 enfant du Bois est venu se faire recenser en mairie de Beaucroissant.

- Adressage

Les habitants du Bois sont obligés de faire indiquer Beaucroissant sur leur courrier pour le recevoir de manière fiable.

- **Entretien des voiries**

Beaucroissant entretient et déneige la route du Bois, le chemin du Mollard et le chemin de la Bergère. Renage entretient et déneige la ZA de Meaubec via une convention avec la CCBE et le chemin de la Fontaine Noire.

- **Réseaux**

Les deux secteurs sont reliés au réseau d'eau potable et d'eaux usées de la commune dont ils ne font pas partie, facturation étant faite à la commune d'appartenance, de même pour l'éclairage public (sauf pour la zone d'activités de Meaubec qui dépend de la CCBE).

Les compétences eau et assainissement sont depuis le 1 janvier 2018 de la compétence de la CCBE.

- **Ordures ménagères**

Le secteur du Bois est collecté sur la tournée de Beaucroissant, et celui de Meaubec sur la tournée de Renage.

II - 3 Impacts financiers et urbanisme

- **Impact financier**

Pour les administrés

Le taux d'imposition est plus élevé sur Renage, mais la politique est plus favorable aux contribuables pour la taxe d'habitation, avec un abattement général à la base de 15% et d'abattement pour charges de famille majorées de 5 points par rapport au droit commun. L'incidence ne peut s'évaluer qu'au cas par cas.

Pour les communes

La rubrique "dotations de l'État" n'est pas renseignée.

- **Urbanisme**

Il n'y a aucune incidence, le classement restant le même, jusqu'au PLUi qui devrait s'appliquer en 2020.

II - 4 Atouts du projet

- **Fruit d'une volonté commune**

Les habitants du secteur élargi du Bois de Renage manifestent depuis longtemps leur souhait de devenir manants.

Les élus travaillent depuis le début de la procédure en collaboration étroite. La maîtrise d'ouvrage est portée par la commune Renage, la répartition des frais s'effectuant sur la base 50/50.

- **Intercommunalité**

La modification ne perturbera pas les habitudes des usagers des services qui resteront sur la même intercommunalité (économie, OM, petite enfance, réseau de lecture publique, centre socioculturel, eaux et assainissement).

III - DÉROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Le code des relations entre le public et l'administration (CRPA) fixe les règles générales concernant les rapports directs existant entre ces deux entités. Les dispositions relatives aux enquêtes publiques ne relevant ni du code de l'expropriation, ni du code de l'environnement sont incluses au présent code dans le livre I, chapitre IV. Les articles L134-1, L134-2 et R134-3 et suivants du CRPA régissent ainsi l'organisation de cette enquête publique

III - 1 Dispositions administratives

Par arrêté préfectoral du 8 juin 2018, le Préfet de l'Isère a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le territoire des communes de Beaucroissant et de Renage en vue de modifier les limites territoriales entre les communes de Beaucroissant et de Renage.

Cet arrêté désigne Véronique BARNIER comme commissaire enquêteur.

Le siège de l'enquête publique a été fixé en mairie de Renage.

III - 2 Dossier d'enquête publique

• Composition

Le dossier d'enquête, visé par le commissaire enquêteur, est constitué des 4 pièces suivantes:

- Projet Modification des limites territoriales entre Beaucroissant et Renage, version modifiée le 15/05/2018 (document relié de 16 pages) et de ses Annexes:
 - Annexe 1: Fichier des électeurs concernés par l'échange habitants Beaucroissant Renage
 - Annexe 2: Tableau pour évaluation DGFIP des impacts fiscaux
 - Annexe 3: Plan global Renage Beaucroissant limites anciennes et nouvelles
 - Annexe 4: Plan aérien des communes de Beaucroissant Renage
 - Annexe 5: Plan aérien avec les secteurs d'échange
 - Annexe 6: Plan parcellaire Beaucroissant-secteur Meaubecc (+annexe 6b) s
 - Annexe 7 : Plan parcellaire Renage-secteur Bois
 - Annexe 8: Liste arrêtée des électeurs de Beaucroissant
 - Annexe 9: Liste arrêtée des électeurs de Renage
 - Annexe 10: Liste exhaustive des parcelles échangées.
- Chemise numérotée 1/3 comprenant:
 - Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête
 - Avis au public
 - Délibération du conseil municipal de la commune de Beaucroissant du 6 juin 2018
 - Délibération du conseil municipal de Renage du 25 mai 2018
- Chemise numérotée 2/3 comprenant:
 - Arrêté préfectoral portant création d'une commission chargée de donner un avis sur le projet de modifications territoriales entre les communes de Beaucroissant et de Renage, commune de Beaucroissant
 - Arrêté préfectoral portant création d'une commission chargée de donner un avis sur le projet de modifications territoriales entre les communes de Beaucroissant et de Renage, commune de Renage
- Chemise numérotée 3/3 comprenant les avis de presse.

Il a été complété des coupures de presse relatives à la publicité réglementaire à réception de celles-ci.

Deux registres, signés et cotés par le commissaire enquêteur, ont été ouverts et clos par les maires des communes de Beaucroissant et de Renage.

• Mise à disposition

Deux dossiers ont été mis à disposition du public l'un en mairie de Beaucroissant et l'autre en mairie de Renage aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les pièces du dossier ont été consultables également:

- sur le site internet de la commune de Renage à compter de la date d'ouverture de l'enquête www.ville-renage.fr.
- sur le site de la commune de Beaucroissant par un lien renvoyant au site de Renage.

III - 3 Durée de l'enquête et Permanences

L'enquête s'est déroulée du lundi 25 juin 2018 (10H) au mardi 10 juillet 2018 (17H), soit pendant une durée de 16 jours.

Le commissaire enquêteur a été présent en mairie de Beaucroissant et de Renage pour recevoir les observations écrites et orales du public, lors des 4 permanences qui ont eu lieu aux dates suivantes:

Mairie de Renage	Lundi 25 Juin	10H-12H
Mairie de Beaucroissant	Mardi 3 Juillet	17H-19H
Mairie de Beaucroissant	Samedi 7 Juillet	9H-11H
Mairie de Renage	Mardi 10 Juillet	15H-17H

III- 4 Publicité et information du public

- **Par affichage public**

Huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, les maires de Renage et de Beaucroissant ont mis en place l'affichage de l'arrêté municipal et de l'avis en lieu et place habituelle de l'affichage municipal.

Des panneaux de l'avis ont été également installés :

- sur la commune de Beaucroissant tout au long de la route du Bois concernée par la modification
- sur la commune de Renage en entrée de la zone d'activités de Meaubec et à l'entrée du chemin de la Fontaine Noire, ainsi qu'aux entrées de ville.

- **Par voie numérique**

L'avis d'enquête publique et l'arrêté préfectoral ont bénéficié d'une publication sur les sites de:

- la commune de Beaucroissant
- la commune de Renage
- la Préfecture de l'Isère.

- **Par voie de presse**

Conformément à la réglementation, l'avis d'enquête a été publié dans deux journaux au moins 8 jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête.

Le Dauphiné Libéré	Vendredi 15 juin 2018	Vendredi 29 juin 2018
Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné	Vendredi 15 juin 2018	Vendredi 29 juin 2018

- **Autres dispositions**

Sur la commune de Renage, l'information est parue sur le panneau électronique située au centre ville et sur le réseau social de Facebook de la ville.

III - 5 Mode de déposition des observations

Le public pouvait faire ses observations soit dans le registre mis à sa disposition aux heures d'ouverture au public des mairies soit par courrier envoyé au siège de l'enquête pour être annexés au registre soit oralement auprès du commissaire enquêteur lors des permanences.

Aucune adresse mail n'a été créée .

III - 6 Formalités de clôture

A l'issue de l'enquête publique, les registres ont été clos par les maires. Le commissaire enquêteur a récupéré les registres et les dossiers d'enquête à la fin de la dernière permanence (17H) en mairie de Renage, ceux de Beaucroissant étant remis au commissaire enquêteur par M le Maire de Beaucroissant qui s'était déplacé en mairie de Renage.

III - 7 Démarches du commissaire enquêteur

- 7 mai 2018: sollicitation du Bureau du Droit des Sols et de l'Animation Juridique, Direction des Relations avec les Collectivités de la Préfecture de l'Isère.
- 29 mai 2018: réception du dossier sous format numérique.
- 12 juin 2018: paraphage des registres et des dossiers en Préfecture. Récupération du dossier papier et échanges sur le projet.
- 20 juin 2018: présentation du dossier par M. CIVET, maire de Beaucroissant et visites des lieux concernés par l'échange sur les deux communes.
- 25 juin 2018: rencontre avec Mme le Maire de Renage Mme GIRERD Amélie à la fin de la première permanence.

Le commissaire enquêteur a pu rencontrer à plusieurs occasions M et Mme les Maires à la fin des permanences pour échanger sur les observations faites par les habitants, ainsi que la directrice générale des services de Renage et la secrétaire générale de la mairie de Beaucroissant.

Commentaires du commissaire enquêteur sur le déroulement de l'enquête

Information du public

Une large publicité a été mise en place afin de favoriser une bonne participation du public.

Les affichages et publications ont été justifiés par un certificat des mairies de Beaucroissant et de Renage (cf. certificats d'affichage et de publicité établis le 11 juillet par chacun des maires en Annexe). Un exemplaire des journaux a été joint aux dossiers d'enquête. Ces pièces ont été visées par le commissaire enquêteur. L'information réglementaire a été respectée.

Le commissaire enquêteur a pu vérifier lors de ses passages en mairie que ces formalités ont été exécutées et que l'affichage était toujours en place. Il a pu notamment constater que l'avis sur les lieux concernés par l'échange était largement diffusé.

Quelques remarques ont été faites sur la lisibilité des affiches sur le secteur de Meaubec.

Le commissaire enquêteur tient à souligner que la commune de Renage a effectué une très large information de la population non seulement sur le secteur concerné, mais également sur toute la commune (panneaux à chaque entrée de ville), et également par le réseau social Facebook . Les panneaux étaient bien placés et visibles. Seules la dimension des affiches et leur couleur (blanche et non pas jaune) peuvent être reprochés et ce pour les deux communes.

A noter que la procédure d'installation des deux commissions d'habitants chargées de donner leur avis a eu lieu simultanément avec l'enquête publique. Les courriers envoyés aux membres de la

commission par le Préfet, et par les mairies (ce dernier rappelait également les dates de l'enquête publique) ont provoqué une confusion entre les deux démarches dont est représentative l'observation suivante:

pour cette enquête , du fait du mode de sélection des courriers envoyés -la participation aux listes électorales- une grande partie des habitants n'a pas été informée, faisant fonctionner le bouche à oreilles ...(Cr2).

Le commissaire enquêteur tient à souligner que la publicité a été largement faite et que l'ensemble des personnes concernées et également l'ensemble des habitants des communes, et pas seulement les membres des commissions, ont été informés de l'enquête publique.

Conditions d'accueil du public

Les locaux mis à disposition étaient accessibles et permettaient de recevoir le public dans de bonnes conditions. L'accueil par les services municipaux a été très bons et particulièrement coopératif.

Permanences

Les permanences se sont déroulées dans une ambiance sereine, même si les habitants de Meauceb exprimaient parfois une volonté farouche à l'encontre du projet. Des dépassements d'horaires ont eu lieu pour permettre de recevoir toutes les personnes présentes lors des deuxième et troisième permanences en mairie de Beaucroissant.

De manière plus générale, aucun incident n'a eu lieu tout au long de l'enquête.

Dossier d'enquête

Sur la forme: Le dossier d'enquête assez simple dans sa forme était clairement organisé et structuré. Il est lisible et compréhensible.

A noter cependant que:

- toutes les rubriques de la notice explicative n'étaient pas complétées. Par exemple, l'impact financier pour les communes en p14 n'est pas renseigné ou le diagnostic pour les écoles concerne uniquement le secteur du Bois.

- les tableaux en Annexe présentés sous des formats différents et les plans graphiques pas toujours bien légendés ne permettaient pas de se repérer facilement.

Le dossier, bien que succinct, est complet sur les points suivants: il permet de localiser les lieux d'échanges sur les territoires communaux, les plans parcellaires indiquent clairement les parcelles sur les deux secteurs, et un état parcellaire avec les références cadastrales des parcelles, leur superficie et les coordonnées des propriétaires.

Une information sur les textes régissant la procédure et mentionnant la décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête publique aurait permis de compléter l'information .

Sur le fond: le commissaire enquêteur donnera son avis (notamment sur les raisons de l'échange) dans le chapitre III au regard des avis sur les observations du public et dans ses conclusions.

IV - OBSERVATIONS DU PUBLIC

IV- 1 Bilan quantitatif

Les observations ont été regroupées selon le lieu de déposition par l'index b pour Beaucroissant et r pour Renage, et leur mode de déposition enregistrée selon les modalités suivantes:

- observations inscrite au registre: Rx
- courrier reçu: Cx
- annexes déposées en complément des inscriptions au registre: Ax.

Aucun courrier n'a été envoyé par courrier postal en mairie de Renage. Ils ont tous été déposés en mairie par les requérants ou donnés en main propre au commissaire enquêteur lors des permanences.

Toutes les observations orales lors des permanences ont fait l'objet d'une inscription écrite au registre.

Bien qu'aucune adresse mail n'ait été dédiée pour l'enquête publique, un mail a été adressé en préfecture. Il a également été déposé en mairie de Beaucroissant et de Renage sous la forme d'un courrier (Cr1 et Cb6).

Les 36 contributions à l'enquête se répartissent ainsi selon leur mode d'expression:

Support des dépositions	Beaucroissant	Renage	Total
Registre	20	7	27
Courrier	6	3	9
Total	26	10	36

Un courrier a été déposé hors délai en mairie de Renage le 10 juillet, jour de clôture de l'enquête (juste après la fermeture des portes à 17H). Ce courrier de Mme SAINT MARTIN et M ESTACHY Frédéric reprend ce qu'a pu exprimer Mme SAINT MARTIN lors de son entretien avec le commissaire enquêteur à la troisième permanence en mairie de Beaucroissant.

Au cours des quatre permanences, 34 personnes ont été reçues, dont 28 en mairie de Beaucroissant et 6 en mairie de Renage. Entre les permanences, les services des mairies ont noté 4 consultations de dossier (2 à Beaucroissant et 2 à Renage).

La fréquentation du public a été relativement forte. Les personnes qui se sont exprimées sont quasiment toutes directement concernées par la modification. Seules trois personnes non résidentes et non propriétaires des secteurs du Bois et de Maubec sont venues s'exprimer lors de l'enquête (Rb15, Rr1).

IV - 2 Relevé des observations

L'avis suivant qu'il est favorable (F), défavorable (D) ou favorable sous condition (F SC) est indiqué dans la dernière colonne.

- Registre de Beaucroissant

N°	Nom Requérant	Adresse	Requête	Avis
Rb1 (voir Rb6, Rb9, Rb18, Cb3, Cr2)	Mme POUGNAUD Odile	715 route du Bois Renage	Remarque dans le dossier des erreurs sur l'identité des habitants de Renage devant passer sur Beaucroissant, notamment pour la famille POUGNAUD. Ne comprend pas pourquoi les non inscrits sur les listes électorales ne participent pas aux commissions, ce qui laissent de côté une bonne partie des résidents.	
Rb2	Mme ALLARD Damienne M PUGET Michel	905 route du Bois Renage	Propriétaires de plusieurs parcelles attenantes à leur maison, sont venues vérifier lors de la seconde permanence si elles faisaient bien toutes partie de l'échange et exprimer leur accord avec la modification.	F
Rb3 Ab1	Mme DYEN Nathalie M ZOCCHI Fabien	460 route de Meaubeac Beaucroissant	Sont défavorables au changement de commune pour des raisons financières; ils estiment une baisse de la valeur de leur bien de 30%, soit de 50 000€, sur la base d'une	D

			<p>estimation de la valeur du m² selon la commune d'appartenance, document à l'appui. Considèrent que l'image de Renage est négative.</p> <p>Se sentent de Beaucroissant, y font leurs courses, et veulent garder le charme de ce village qui les a séduit quand ils ont acheté.</p> <p>Signalent que l'affichage des avis sur Meaubeac est trop petit et pas assez visible, difficile à lire .</p>	
Rb4	M BAUDRILLER Dominique	800 route de Meaubeac Beaucroissant	<p>Est défavorable à la modification.</p> <p>S'est installé sur Beaucroissant, car c'est une petite commune rurale. Se sent de Beaucroissant et pas de Renage. N'a aucun intérêt à passer sur Renage.</p> <p>On ne leur a pas demandé leur avis.</p> <p>Le prix du terrain va baisser s'ils passent sur Renage et les impôts locaux vont augmenter.</p> <p>Cela va avoir un coût en temps et argent pour les changements d'adresse (carte identité, banque, permis...).</p> <p>Signale que l'affichage de l'avis sur feuille blanche format A4 est difficile à repérer.</p>	D
Rb5 (voir Cb2)	Mme POUGNAUD BOULOGNE Jacqueline	595 route du Bois Renage	<p>Cette personne n'est pas inscrite sur la liste électorale de Renage, car résidait sur Paris et va emménager sous peu ici. Trouve anormal de ne pas pouvoir faire partie de la commission étant propriétaire d'un terrain et d'une maison. Souhaite vivement passer sur Beaucroissant, sa commune de vie (voir raisons explicitées dans le courrier Cb2).</p>	F
Rb6 (voir Rb1, Rb9, Rb18, Cb3, Cr2)	Mme POUGNAUD Odile	715 route du Bois Renage	<p>Vient vérifier lors de la seconde permanence, les parcelles (les siennes et celles de ses enfants) concernées par l'échange, ainsi que la composition des commissions</p> <p>Signale qu'elle a réalisé et dépouillé en 2013 une enquête auprès des habitants de la route du Bois côté Renage qu'elle a transmis ensuite aux élus.</p>	
Rb7	Mme CARVALHEIRA Sandra M TEIXEIRA Daniel M TARANTINI John représentant également Mme TARANTINI Précilia M HABRIAS Frank	505 route du Bois Renage 20 chemin du Mollard Renage	<p>Voisins, font une déposition commune pour exprimer que "c'est juste normal" de basculer sur Beaucroissant. Vu la situation géographique, vivent sur Beaucroissant (école pour les enfants, paye l'eau à Beaucroissant, commerces et services), ne vont jamais à Renage.</p>	F
Rb8	Mme ALBORGHETTI Corinne M HASLER Cédric	470 route de Meaubeac Beaucroissant	<p>Ne sont pas d'accord pour la modification. Sont très investis dans la commune de Beaucroissant (Président du club de foot, école, bénévole pour la foire buvette et parking..., boucherie, commerces, coiffeur). Ne vont jamais sur Renage pour les commerces font tout sur Beaucroissant.</p> <p>Leur taxe foncière va augmenter, leur logement perdre de la valeur.</p> <p>On ne leur a pas demandé leur avis. Estiment qu'il y a eu un manque d'information, aucune réunion n'a eu lieu pour les informer, n'ont pas vu le maire de Renage qui n'est pas venu les accueillir et discuter avec eux. N'ont rien à gagner dans cette modification.</p> <p>Le dossier n'est pas représentatif de leur quotidien et de leur vie. Ce n'est pas qu'un code postal qui va changer, mais le quotidien de toute une famille. Ce n'est pas seulement une décision de mairie de changer de commune.</p>	D

			Ne sont pas d'accord que le dossier, lisible par tous, indiquent les revenus imposables sans qu'on leur ai demandé leur avis.	
Rb9 (voir Rb1, Rb6, Rb18, Cb3, Cr2)	Mme POUGNAUD Odile	715 Route du Bois Renage	Exprime son accord pour passer sur la commune de Beaucroissant. Leurs intérêts sont sur cette commune. Le bassin de vie, du fait de la configuration du terrain, se situe sur Beaucroissant et Rives et jamais sur Renage. Ont des problème pour les livraisons. La commune de Renage ne s'intéresse pas à ce secteur: non entretien du réseau (sa propriété est dégradé depuis plus de 40 ans par de eaux de pluie sans que la commune n'intervienne), classement en zone verte, terres agricoles, alors que de l'autre côté de la route, les maisons appartenant à Beaucroissant "sortent comme des champignons". Après avoir reçu la réponse négative de la préfecture sur la possibilité de faire partie de la commission questionne la représentativité de cette commission.	F
Rb10	Mme CHARPENAY Eliane (née PRIVAT-BLAYON) M CHARPENAY Lucien	535 route du Bois, Renage	Sont pour l'échange. Ne vont jamais à Renage. Votent à Beaucroissant. Leurs enfants allaient à l'école à Beaucroissant. Font leurs courses à Beaucroissant. Personnes âgées, s'inquiètent des formalités à faire pour les changements d'adresse.	F
Rb11	M BRUNET Jean Claude Représentant également sa femme Mme BRUNET Colette	210 Chemin de la Fontaine Noire Beaucroissant	Il rectifie le fait qu'ils ne vivent pas à Villard de Lans, comme indiqué dans le dossier, où ils ont une maison de vacances, mais à Beaucroissant. Même si sa femme a été institutrice à Renage et se sont impliqués autrefois dans cette commune, préfèrent rester sur Beaucroissant, où ils ont maintenant leurs habitudes de vie et connaissent plus de monde. Vont rarement à Renage, sauf pour Intermarché.	D
Rb12	M PIZZOLATO Rémi	1015 route du Bois Renage	Propriétaires des parcelles 389 et 80, sont favorables pour passer sur Beaucroissant. Renage ne déneige pas la descente de Renage, ni ne l'entretient. Ils payent l'eau et les ordures à Beaucroissant et font leurs courses sur Beaucroissant. Ne comprennent pas pourquoi ils ne font pas partie de la commission.	F
Rb13	M BAUDRILLER Luc	800 route de Meaubec Beaucroissant	Considère qu'il n'y a pas d'intérêt à changer des limites communales très anciennes à l'époque des intercommunalités et des regroupements de communes. La gestion des services est assurée de toute façon par Bièvre Est. L'obligation de changer d'adresse va engendrer des tracas de tout ordre. S'inquiète des incidences dues aux différence d'imposition. Précise qu'il n'a pas d'habitude de vie sur Renage.	D
Rb14	Mme SAINT MARTIN Mélanie Représentant également M ESTACHY Frédéric	200 chemin de la Fontaine Noire Beaucroissant	Cette personne est venue à la 3 ^e permanence pour se renseigner sur certains aspects du projet, notamment sur le surcoût d'impôts locaux induit par le changement . Elle s'inquiète également des risques de nouvelles constructions sur la route de Meaubec, qui seraient dommageables à la valeur de leur maison et à leur qualité de vie. Ces personnes ont porté un courrier en mairie de Renage hors délai.	D
Rb15	Mme PETIT-SIGAUD Rita	800 RN85, Beaucroissant	Non concernée directement par l'échange, mais s'exprime comme "vieille manante" attachée à son patrimoine. Ne voit pas l'intérêt pour la commune de modifier ses limites. Elle estime qu'il s'agit d'une grosse erreur, car vont perdre	D

			la zone d'activités, située dans un secteur géographique idéal, valorisant, et d'accès facile.	
Rb16	Mme BRESSIEUX Annick M BRESSIEUX Pierre	1035 route du Bois Renage 135 route du bourg Beaucroissant	Ces frères et sœurs, propriétaires des parcelles 83 et 85, font une observation commune. Ils estiment que "L'échange n'est pas équitable: une zone commerciale contre deux ou trois maisons, non" alors qu'à Beaucroissant il n'y aura bientôt plus de commerces.	D
Rb17	Mme DUPUY Denise née ROUX-FARNOUX	1025 route du Bois Renage	Pas défavorable au projet, mais n'est pas d'accord pour laisser la zone d'activités des commerces à Renage.	F SC
Rb18	Mme PREGNOUD Odile	Route du Bois Renage	Revient lors de la 3 ^e permanence préciser les parcelles familiales et échanger sur son observation Rb9 et remettre 3 courriers Cb2, Cb3 et Cb4.	
Cb2 (voir Rb5)	Mme POUGNAUD BOULOGNE Jacqueline	595 route du Bois Renage	Elle souhaite vivement le rattachement à la commune de Beaucroissant: - trop nombreuses confusions au niveau de la poste et des livraisons, et même dans les services de la ville de Renage (exemple de l'erreur d'adresse de la carte d'électeur de Mme RUSSO Hélène) - l'entretien de la voirie n'est pas faite par Renage. Jusqu'à cette année elle coupait l'herbe devant chez elle. Cette année, après en avoir parlé au maire de Beaucroissant, cela a été fait certainement par l'employé communal de Beaucroissant qui est passé des deux côtés de la route. - Beaucroissant est un lieu de vie où il y a possibilités de rencontre dans les commerces, église, poste et une écoute des élus. Au cimetière, on retrouve les riverains des deux côtés de la route du Bois. - Gestion administrative: l'eau est gérée par Beaucroissant. Une enquête a faite par une compagnie de gaz pour le compte de Beaucroissant, donc d'un seul côté de la rue, ce qui n'a pas permis d'atteindre un nombre suffisant de foyers. Pour l'installation de la fibre optique d'ici 2024, elle espère que les deux côtés de la rue seront fournis pareillement. - Communication: ne sont pas avertis des réunions sur l'élaboration du PLU de Renage, l'information étant faite sur les panneaux lumineux situés dans le centre où ils ne vont jamais. - Méconnaissance du terrain: ainsi des plaques pour les numéros de rue ont été fournies adaptées à la ville, et non identique à celles de Beaucroissant. - La demande de permis de construire pour sa maison a été une longue bataille. La parcelle était située dans une dent creuse déclarée en agricole, alors qu'elle est en plein quartier résidentiel. Elle a eu le sentiment d'être considérée comme "la dame de Paris", alors que sa famille est installée là depuis 1958, à la différence des élus de Beaucroissant qui connaissaient son projet depuis longtemps.	
Cb3 (Voir Rb1,Rb6,Rb9, Rb18, Cr2)	Mme POUGNAUD CASTALDO Odile	715 route du Bois Renage	Demande à ce que des rectifications soient faites sur l'annexe 10 <i>la liste exhaustive des parcelles échangées</i> , car il y a des erreurs dans l'identité des propriétaires. Elle indique que suite à une donation partage du 15 avril 1983 et au décès de sa mère Madeleine POUGNAUD en 2002, elle est devenue propriétaire des lots 450, 455, 451, 458, 459, et 461 en pleine propriété et des lots 456, 457, 452 et 453 en propriété commune avec sa sœur Marie Annick POUGNAUD.	

Cb4	Mme CASTALDO Anne	77 rue Fontaine du Lizier 16000 Angoulême	Propriétaire en indivision avec son frère des parcelles AD710, AD713, AD0037 et AD463 situées sur Renage, elle approuve cette modification. Excentrée par rapport à Renage, la logique du terrain conduit à ce que la route du Bois, dont la majeure partie des habitations se situe sur Beaucroissant, soit clairement rattachée à son bassin de vie. Les objectifs d'aménagement du territoire sont antinomiques: pour Renage, il s'agit d'une zone verte et pour Beaucroissant d'une zone de vie et d'habitations. Elle confirme l'utilité de ce changement de commune, Beaucroissant étant plus proche à défendre leurs intérêts que Renage.	F
Rb19 (voir Cb5)	Mme AUBRUN née ROUSSIN Danielle accompagnée de son gendre M MARXER Laurent	800 route de Meaube Beaucroissant	Cette personne, toujours inscrite comme exploitante agricole, déclare être "a priori" favorable, mais veut éclaircir certains points: comment éviter la hausse des taxes foncières (un lissage ou une exonération temporaire est-il prévu). Quand seront-ils raccordés aux réseaux d'eau et d'assainissement?	F SC
Cb5 (voir Rb19)	Mme AUBRUN Danielle	800 route de Maube Beaucroissant	Mme AUBRUN fait partie de la commission, et demande si elle peut se faire représenter, ayant des soucis de santé Elle dépose un mandat de représentation au nom de son gendre-	
Rb20 Ab2	Mme MARTOS Catherine née BARBIER M MARTOS Alexandre	480 route de Meaube Beaucroissant	Ils s'opposent au transfert de terrains entre les communes. Leurs trois enfants ont été scolarisés à Beaucroissant. Eux se sont investis dans les associations. Ils vont rarement à Renage, la boulangerie la plus proche pour eux est sur Rives (600m), alors que celle de Renage est à 1,1km. Sont Manants d'adoption et comptent le rester. N'ont aucun lien avec Renage; par exemple ne reçoivent pas les courriers de coupure d'eau de Renage, malgré leurs demandes. N'ont eu aucun contact avec la mairie de Renage, contrairement à la mairie de Beaucroissant qui est venue les rencontrer. Ils estiment qu'ils vont perdre financièrement et remettent un comparatif par commune annexé au registre sur les taux d'imposition, taxe foncière, impôts locaux endettement par habitants, prix moyen d'un appartement et d'une maison, qui sont en défaveur de Renage.	D
	M COMBE Roger		Consultation du dossier	
Cb6 (Voir Cr1)	Mme AILLOUD BETASSON Simone M AILLOUD BETASSON Frédéric Cave "Au Tir- Bouchon"	100 ZA de Meaube Beaucroissant	Ils expriment leur mécontentement. Sont doublement concernés, car habitent au dessus de leur activité de cave à vin. Le changement va leur coûter très cher, avec un surcoût évalué à 4500€/an (doublement de la taxe foncière, estimation moins favorable lors de la revente, et aggravé par la possibilité d'une mise sous tutelle de la commune). Ils estiment que la meilleure solution serait de passer les habitants concernés de Renage sur Beaucroissant et "point final".	D

- Registre de Renage

N°	Nom Requérant	Domicile	Requête	Avis
Rr1	Mme REVOL Michelle M RIBAUD Olivier		Après consultation du dossier, se prononcent favorables au projet.	F
Rr2	Mme CIPRO Béatrice (DELLA-VALLE) M CIPRO Gilbert Et leurs deux enfants	545 route du Bois Renage	Très favorables et très motivés pour changer. Difficultés actuellement dans les démarches administratives. N'ont aucun justificatif à l'adresse de Renage, même les impôts leur adresse à Beaucroissant. Sont pénalisés au niveau administratif. Les enfants ont été à l'école à Beaucroissant et son mari a été pompier sur cette commune. Tout est plus pratique en étant à côté (commerces, associations).	F
	Mme POUGNAUD Odile		Consultation du dossier	
	M FABBRI Guillaume	100 route départementale Beaucroissant	Consultation du dossier	
Cr1 (voir Cb6)	M er Mme AILLOUD BETASSON	100 ZA de Meubec Beaucroissant	Courrier identique à celui déposé en mairie de Beaucroissant Cb6	
Rr3	Mme RUSSO, née POUGNAUD, Marie- Annick M RUSSO Roger Mme RUSSO Hélène	715 route du Bois Renage 625 route du Bois Renage	Vivent complètement sur Beaucroissant: commerces, courses, école, comme bénévoles dans les associations. Ont des problèmes avec le courrier. Dépendent déjà de Beaucroissant pour l'entretien de la voirie et pour l'eau. Pour la vie municipale, ne sont pas concernés par les élections de Renage et regrettent de ne pas pouvoir s'investir dans la mairie de Beaucroissant comme ils l'ont fait dans les différentes associations (bibliothèque, pompier, sous des écoles).	F
Rr4	Mme RUSSO Hélène	625 route du Bois Renage	Demande à ce que soit rectifié son identité sur la liste électorale qui est RUSSO Hélène et non POUGNAUD épouse RUSSO (identité de sa mère), qui a fait qu'elle n'a pas été inscrite dans la commission.	
Rr5	M MABIL Pierre	Parcelle AO229 Meubec	Propriétaire de la parcelle AO229 à Meubec donne son accord pour l'échange, ce versant étant naturellement orienté vers Renage. Indique qu'il a un dossier auprès de Bièvre Est depuis juillet 2017 pour son classement en terrain constructible au PLUi.	F
Rr6	M ESCOPIER Michel	Le Clair Logis Renage	Venu s'informer lors de la 4° permanence dans un souci d'information générale.	
Rr7/ Ar1 (Voir Rb1, Rb6, Rb9, Rb18 Cb3, Cr2)	Mme POUGNAUD- CASTALDO Odile		Remet un courrier ainsi que le bilan du questionnaire qu'elle a distribué en 2013 aux habitants de la route du Bois. Elle développe dans ce courrier les motivations exprimées lors de ses précédents entretiens avec le commissaire enquêteur. Les logiques opposées en matière d'urbanisme des deux communes ont fait que ce secteur excentré pour Renage soit classé en zone verte, alors qu'il est en zone constructible pour Beaucroissant. Ainsi une bande de terrain depuis toujours constructible a été déclassée et	

			<p>l'empêche de construire le garage, le bucher et la remise dont elle a besoin.</p> <p>Cette logique géographique fait que le bassin de vie est Beaucroissant où sa famille a d'ailleurs une concession, ou Rives et Voiron, plutôt que Renage situé en fond de vallée et accessible par la nationale ou des chemins en pente souvent fermés (chemin de la Croze).</p> <p>La commune de Renage n'a jamais investi sur cette zone. Les problèmes dus aux eaux pluviales, qui vont en s'aggravant du fait de l'urbanisation à l'amont de la route, (infiltration d'eau et ravinement sur sa propriété) ne sont pas résolus, malgré les demandes datant de 40 ans. Ce non investissement financier sur ce secteur se retrouve à tous les niveaux (égouts, gaz, eau...). Les projets d'aménagement sont le fait de Beaucroissant, mais ne les concernent pas.</p> <p>Au niveau administratif, problème de courriers non livrés et nécessité d'indiquer Beaucroissant 38140 Renage. Ce ballottage se retrouve à tous les niveaux: PLU, travaux et maintenant communauté de communes, chacun renvoyant à l'autre.</p> <p>Elle indique que du mode de sélection des courriers envoyés (la participation aux listes électorales) une grande partie des habitants n'a pas été informée.</p> <p>Il y a une méconnaissance réelle du territoire par les élus, ce qui explique que certains habitants du secteur ont fait le choix de s'inscrire sur les listes de Beaucroissant: "Pourquoi s'intéresser à une commune qui n'a jamais pris en compte vos intérêts".</p> <p>Dans ce contexte, mariages, participation à la vie associative et festive, se fait sur Beaucroissant, les habitants se sentant sociologiquement plus manants que renageois.</p> <p>Elle estime que ce découpage administratif est une survivance du passé, qui n'a plus lieu d'être et ne correspond plus à l'intérêt des habitants du secteur.</p>	
Cr3	M CASTALDO Laurent, Président société CASTACHOC	715 route du Bois Renage	<p>Cette personne est propriétaire en indivision (avec sa sœur Anne Castaldo) des parcelles AD710, AD713, AD0037, AD463 et est domicilié à Renage, ainsi que sa société. Son habitation est située sur les hauteurs de Renage, excentrée par rapport au centre de la commune; la morphologie du terrain et de l'infrastructure routière conduit à ce que le bassin de vie soit celui de Beaucroissant et de Rives.</p> <p>Il indique qu'une des parcelles a été déclassée au dernier PLU de Renage en zone agricole, ce qui ne correspond pas à l'évolution du secteur sur Beaucroissant.</p> <p>Les tracas liés à l'absence de clarté de son adresse postale peuvent aboutir à des risques de contentieux suite à des factures impayées (il joint copie d'un rappel reçu).</p>	F

			Il confirme clairement l'utilité de ce changement de commune, qui simplifierait le fonctionnement de son entreprise.	
--	--	--	--	--

V- ANALYSE DES OBSERVATIONS

V - 1 Bilan général

Le tableau suivant récapitule l'avis des personnes qui se sont exprimées lors de l'enquête publique suivant qu'elles soient favorables, défavorables ou favorables sous condition, et qu'elles soient concernées par la modification ou pas.

NOMBRE PERSONNES SECTEUR	FAVORABLE	DÉFAVORABLE	FAVORABLE sous condition	TOTAL
MEAUBEC (commune de BEAUCROISSANT)	1	14	1	16
BOIS (commune de RENAGE)	21	2	1	24
AUTRES	2	1	-	3
TOTAL	24	17	2	43

Les 43 personnes qui se sont exprimées sont avant tout les personnes concernées par l'échange, seules 3 personnes non concernées directement par l'échange se sont exprimées sur le sujet.

Il s'avère très clairement que les habitants du Bois sont à 87,5%¹ d'accord avec la modification c'est à dire pour le rattachement du Bois élargi à la commune de Beaucroissant et les habitants de Meaubec défavorables ou favorable sous condition à 93,75% au rattachement à la commune de Renage (la seule personne favorable étant propriétaire d'une parcelle non bâtie et résidant dans une autre commune). En effet, les habitants se sont exprimés presque exclusivement sur le rattachement de leur secteur, et non pas sur l'échange des secteurs.

On peut considérer que l'ensemble des personnes qui se sont exprimées lors de l'enquête est représentatif des habitants concernés par l'échange et de la volonté de ces habitants.

V - 2 Analyse par thème

Après analyse des dépositions, le commissaire enquêteur les a regroupées suivant les thèmes abordés.

- **Les commissions d'habitants**

La constitution des commissions s'est faite parallèlement à l'enquête publique, ce qui a pu créer une certaine confusion dans l'esprit du public (certains ont pu parler de *commission d'enquête publique*), qui s'est ainsi naturellement adressé au commissaire enquêteur pour avoir des éclaircissements sur la procédure ou trouver une solution aux problèmes soulevés (erreur de convocation, demande de procuration...). Le commissaire enquêteur a renvoyé ces personnes vers les services de la mairie et les

¹ Ces pourcentages n'ont qu'une valeur indicative, au vu du nombre de personnes, mais sont tout de même significatifs de l'opinion des habitants.

services préfectoraux (Rb19/Cb5, Rr4). Suite à ces demandes, un arrêté préfectoral modificatif a été pris le 10 juillet 2018 pour rajouter une personne aux membres de la commission de Renage.

Un certain nombre de personnes se sont questionnées sur les modalités de constitution de ces commissions et se sont étonnées de ne pas en faire partie, ne comprenant pas pourquoi certains avaient reçu le courrier du préfet et pas eux:

Que deviennent les propriétaires habitants de Beaucroissant et Renage qui ne sont pas inscrits sur les listes électorales? Ils sont tout de même concernés par l'échange! Qu'en est-il de leur participation à la commission? Pourquoi le critère de l'inscription sur les listes électorales a-t-il été choisi laissant de côté une bonne partie des résidents?

Je suis sur les listes électorales de Paris, mais ne puis à ce titre faire partie de la commission ce que je regrette et trouve anormal étant propriétaire d'un terrain.

Je ne comprends pas pourquoi nous ne faisons pas partie de la commission, alors que nous payons l'eau et les ordures ménagères

et face à la réponse négative des services de la préfecture à une demande d'une personne s'étant inscrite tardivement sur les listes électorales: *Impossibilité de venir à la commission voter malgré une inscription électorale. Refus du Préfet de compléter la liste. Cela questionne la représentativité de cette commission.*

Commentaire du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur rappelle que les commissions sont régies par Code général des collectivités territoriales, qui stipule notamment dans l'article L.2112-3 que:

Le nombre des membres de la Commission est fixé par arrêté. Les membres de la Commission, choisis parmi les personnes éligibles au Conseil municipal de la commune, sont élus selon les mêmes règles que les Conseillers municipaux des communes de moins de 2 500 habitants. ... et que sont électeurs, lorsqu'ils sont inscrits sur les listes électorales de la commune, les habitants ayant un domicile réel et fixe sur le territoire de la section ou de la portion de territoire et les propriétaires de biens fonciers sis sur cette section ou portion de territoire.

Lorsque le petit nombre de personnes qui seraient susceptibles d'être élues ne justifie pas l'organisation d'élections, la commission peut être composée de toutes les personnes concernées, ce qui a été le cas dans ce projet .

L'enquête publique permet, par contre, aux habitants non membres de la commission de s'exprimer.

- **Dossier d'enquête**

Des erreurs ont été relevés sur l'identité des propriétaires de certaines parcelles de la famille POUGNAUD (Rb1, Cb3). Ces erreurs semblent provenir de la non mise à jour du cadastre.

De même Mme RUSSO Hélène est identifiée comme Mme POUGNAUD Hélène, épouse RUSSO, alors que POUGNAUD est le nom de jeune fille de sa mère et RUSSO le nom de son père (Rr4)

Commentaire du commissaire enquêteur

Les modifications devront être faites et la liste des propriétaires vérifiée et corrigée.

- **Concertation en amont du processus**

Pour les habitants du Bois

Les habitants du Bois ont été en contact avec les élus de Beaucroissant tout au long du processus d'après ce que le commissaire enquêteur a pu entendre lors des permanences, même si cela a été consigné dans une seule déposition: *J'ai été régulièrement tenue informée du projet de modification des limites territoriales entre Renage et Beaucroissant, par Georges CIVET, maire de Beaucroissant.* (Cb1)

Pour les habitants de Meaubec

- *Pas demande de notre avis (Rb4).*
- *Manque d'information: pas de réunion pour informer les habitants concernés. La maire de Renage n'est pas venue nous accueillir et discuter avec nous (Rb8).*
- *Nous n'avons eu aucun contact avec la mairie de Renage contrairement à la mairie de Beaucroissant qui, elle, est venue nous rencontrer (Rb20).*

Commentaire du commissaire enquêteur

M le Maire de Beaucroissant a fait du porte à porte sur les deux secteurs, accompagné d'un élu de Renage sur le secteur du Bois, pour informer les habitants concernés de la démarche. Il est regrettable que personne de la maire de Renage ne soit allé à l'encontre des habitants de Meaubec.

D'après ce qui ressort des échanges du commissaire enquêteur avec le public, les habitants du Bois ont pu, de manière informelle et régulièrement, échanger avec les élus de Beaucroissant (M le Maire résidant dans le secteur) de l'avancement du projet, et ce tout au long du processus. Cette proximité avec les élus n'existant pas sur le secteur de Meaubec, les habitants n'ont pu avoir les mêmes échanges. A noter que pour la commune de Renage, l'information est passée par les canaux du bulletin municipal de Renage (hiver 2017-2018 et printemps 2018), mais il s'agissait juste d'un entrefilet dans la rubrique "la vie municipale".

- **Bassin de vie**

Pour les habitants du Bois élargi

Les habitants du Bois confirment unanimement que leurs habitudes de vie sont sur le village de Beaucroissant et non pas sur la commune de Renage, comme indiqué dans le dossier :

- *Vu la situation géographique, nous "vivons" Beaucroissant: les enfants sont scolarisés à Beaucroissant ... nous n'allons jamais à Renage, utilisant les commerces et services de Beaucroissant (Rb7).*
- *Le bassin de vie du fait de la configuration des terrains se situe sur Beaucroissant ou Rives, jamais sur Renage (Rb9).*
- *Nous faisons nos courses dans les commerces de Beaucroissant (Rb12).*
- *Mes enfants sont allés à l'école de Beaucroissant, sachant que cette école est à côté, donc plus pratique pour nous. Mon mari a également été pompier sur la commune de Beaucroissant. Tout est beaucoup plus simple en étant à côté (commerce, associations...) (Rr2).*
- *Nous vivons complètement à Beaucroissant, courses, loisirs, école... En ce qui concerne la vie municipale, nous ne nous sentons pas concernés par les élections, ne connaissant pas les habitants de Renage. Nous nous serions investis probablement (mon père et moi) au sein de la mairie de Beaucroissant, comme ça a été le cas dans les différentes associations (bibliothèques, pompiers, sous des écoles) (Rr3).*
- *J'ai toujours fait mes courses à Beaucroissant, la proximité du village, le fait que nous le traversions systématiquement pour arriver chez nous, l'ambiance de la foire à laquelle nous sommes obligatoirement intégrés nous prédispose à être habitants de Beaucroissant plutôt que de Renage (Cb1).*
- *Beaucroissant, lieu de vie école, épicerie, boucherie, boulangerie, poste ... où les habitants se rencontrent, (Cb2).*
- *Très excentrée par rapport à Renage, car située sur les hauteurs de la commune, la logique de terrain conduit à ce que la route du Bois, dont la majeure partie des habitations se situe déjà sur Beaucroissant ait son bassin de vie situé clairement sur Beaucroissant.(Cb4).*

Pour les habitants de Meaubec

Les habitants de Meaubec indiquent eux aussi que leur bassin de vie est sur Beaucroissant, et non pas sur Renage comme indiqué dans le dossier :

- *Nos pratiques de vie sont à Beaucroissant, Nous faisons nos courses à Beaucroissant et Renage nous y allons jamais (Rb3).*

- *Nous n'utilisons aucun commerce de Renage, nous faisons tout sur Beaucroissant. Nous sommes très investis sur cette commune (Président du club de foot de Beaucroissant, mes enfants vont à l'école de Beaucroissant, investissement pour la foire: parking, buvette..) nous fréquentons les commerces de Beaucroissant (boucherie, coiffeur...)(Rb8).*
- *Nous préférons rester à Beaucroissant où nous avons nos habitudes de vie; nous allons rarement à Renage, sauf pour Intermarché. (Rb11).*
- *Pas d'habitude de vie sur Renage (Rb1).*
- *Nous nous rendons très rarement dans les commerces de Renage La boulangerie est à 1,1 km alors que celle de Rives se situe à 600m. Nos enfants ont été scolarisés à Beaucroissant. Nous nous sommes investi dans les associations de Beaucroissant (Rb20).*

Commentaire du commissaire enquêteur

Le dossier d'enquête ne fournit aucune information précise sur les pratiques de vie des habitants de Meaubeac (rien sur la scolarisation des enfants par exemple).

Les observations faites par ces mêmes habitants lors de l'enquête publique contredisent l'affirmation qui est faite en p9 de la notice explicative, comme quoi "les habitants du secteur Meaubeac et du chemin de la Fontaine Noire ... se déplacent principalement sur Renage".

Ce que note d'ailleurs un couple : *Le dossier n'est pas représentatif de notre quotidien et de notre vie (Rb8).*

- **Volonté des habitants**

Pour les habitants du Bois

Les habitants du Bois élargi se sont prononcés sur leur rattachement à Beaucroissant, sans pour autant se prononcer sur le rattachement de Meaubeac à Renage.

Pour les habitants de Meaubeac

A l'inverse, si les habitants de Meaubeac ne veulent pas être rattachés à Renage, ils comprennent totalement le rattachement du secteur du Bois à Beaucroissant.

- *Les gens du Bois l'ont demandé, et eux on leur a imposé. Aurait pu être rattaché, sans échange.(nombreuses observations orales)*
- *La meilleure solution ... serait de passer les habitants concernés de Renage sur Beaucroissant et point final (Cb6)*
- *Nous n'avons rien à y gagner (Rb3)*
- *Pas d'intérêt pour moi de passer sur Renage (Rb4).*
- *Qu'est-ce qu'on y gagne (rien)?(Rb8)*
- *Pas d'intérêt à changer les limites des communes à l'époque où nous avons des intercommunalités (Rb9).*

Commentaire du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur rappelle qu'un des trois enjeux de l'échange territorial est de répondre à une volonté commune des élus et des habitants.

- **Impact financier**

Pour les habitants du Bois

Cet aspect ne rentre pas en compte dans les avis portés par les habitants du Bois.

Pour les habitants de Meaubeac

L'impact sur la valeur foncière des biens et sur la fiscalité est un des principaux arguments considéré en défaveur du rattachement à Renage.

- *Perte sur la valeur immobilière(50000€) plus une hausse des impôts fonciers d'environ de 30% . Pas bonne réputation du village. (Rb3)*

- *Prix du terrain en baisse si Renage. Coût des impôts locaux en hausse (Rb4)*
- *Augmentation de notre taxe foncière. Notre logement perdra de la valeur si nous devenons renageois (Rb8).*
- *Niveaux d'imposition différents entre les communes (quelles incidences?)(Rb13).*
- *Comment éviter la hausse des taxes foncières (un lissage ou une exonération temporaire sont-ils prévus?) Rb19.*
- *Ce changement entrainerait une surcharge d'impôts locaux que nous ne souhaitons pas assumer (Rb14).*
- *Propriétaires de la cave à vin et résidant au dessus de leur commerce: De passer de Beaucroissant à Renage va nous couter très cher. Augmentation des impôts, taxes diverses etc... Estimation environ 4500€ sur l'année (notre taxe foncière passera de 1500€ à 3000€)... Il y a aussi l'estimation des bâtiments, beaucoup moins côté à Renage. Cela sera un gros manque à gagner lors de la revente environ 30 000€. Dans 7 ans serons à la retraite, la perte cumulée s'élèvera à 61 500€. Nos responsables ne se rendent pas compte des préjudices qui en découlent (Cb6).*

Des tableaux comparatifs sur les différences financières entre les deux communes issues d'une simulation (à partir de site internet, cf. Ab1, Ab2) ont été produit par deux requérants. L'estimation d'un bien sur Beaucroissant passerait ainsi de 2192€/m2 ou 1901€/m2 suivant le site, à 1763 m2 pour une maison. Les taux d'imposition pour la taxe d'habitation de 6,50 à 13,33% et la taxe foncière de 13,82% à 27,19%.

Commentaire du commissaire enquêteur

Le dossier soumis à l'enquête ne présente pas d'éléments permettant de juger l'impact de la perte financière pour les habitants de Meaubec. Les seules "Tableaux pour évaluation d'incidences fiscales" indiquent juste les bases imposables actuelles des taxes d'habitation et foncières pour chaque propriété bâtie (et rien sur les propriétés non bâties).

Les taux d'imposition ne sont pas indiqués. Selon les informations fournies par la mairie de Beaucroissant au commissaire enquêteur, ils sont fixés actuellement à:

	Beaucroissant	Renage
Taxe habitation	6,5%	13,33%
Taxe foncière	13,82%	27,19%

Il semble donc que même s'il y a un abattement général supplémentaire de 15% sur la taxe d'habitation des habitants de Renage, l'on peut estimer que les habitants de Meaubec vont voir leurs impôts locaux augmenter significativement.

Quant à la perte financière sur la valeur du foncier, le commissaire enquêteur constate qu'elle est basée sur une estimation en ligne gratuite pour un bien qu'il soit situé sur une commune ou une autre, qu'il est difficile d'apprécier. Il n'en demeure pas moins que les deux communes ont des caractéristiques très différentes, ayant chacune gardée les traces de leur passé rural ou ouvrier.

- **Urbanisme**

Pour les habitants du Bois

La modification pour les habitants du Bois permettra d'avoir une logique plus cohérente du secteur.

- *Les terrains excentrés à la commune de Renage n'intéressent pas cette commune donc classement en zone verte, terrains agricoles. De l'autre côté de la route, les terrains sortent comme des champignons (Rb9).*
- *Concernant ma demande de permis de construire, ... mon terrain n'était connu que sur papier une dent creuse non construite, tout en étant constructible au milieu d'habitations, qui pouvait bien*

être réquisitionnée pour rendre à l'agriculture des terres soit disant agricoles, en pleine zone quasi-résidentielle (Cb2).

- *Les objectifs d'aménagement du territoire et les investissements nécessaires sont complètement antinomiques entre la commune de Beaucroissant et celle de Renage. Pour l'une, c'est une zone verte, pour l'autre c'est une zone de vie et d'habitations (Cb4).*
- *Lors du dernier PLU de Renage, une petite bande de terrain depuis toujours constructible, a été déclassé en zone verte, ce qui m'empêche de construire le garage, le bucher, et la remise dont j'ai besoin (Cr2).*

Pour les habitants de Meaubeac

Une seule personne est favorable au rattachement de Meaubeac à la commune de Renage (Rr5), considérant que ce *versant est naturellement orienté vers Renage*. Propriétaire d'une parcelle non bâtie et habitant dans une autre commune, elle espère que son terrain aura plus de chance de devenir constructible au PLUi.

Sinon la plupart s'inquiète (Rb14) plutôt de l'urbanisation qui pourrait se développer si ce secteur est rattaché à Renage, avec le risque de voir l'urbanisation s'étendre le long de la départementale, ce qui est considéré comme dommageable pour la valeur des terrains et leur qualité de vie.

Commentaire du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur rappelle que le Code de l'urbanisme (article L153-5) stipule qu'« *en cas de modification de la limite territoriale entre 2 communes, les dispositions du plan local d'urbanisme, applicables à la partie de territoire communal détachée d'une des communes, restent applicables dans ce territoire après le rattachement à l'autre commune* », ce qui implique que la partie détachée continue d'être régie par les règles d'urbanisme qui s'appliquent actuellement sur ce territoire.

Le PLUi qui devrait s'appliquer en 2020, comme cela est indiqué dans le dossier, définira les nouvelles règles d'urbanisme et remplacera les documents d'urbanisme des communes.

Pour le secteur du Bois, il est évident que l'intégration de cette partie aval du Bois à la commune de Beaucroissant permettra d'avoir une appréciation plus cohérente de cette partie du territoire en matière d'urbanisme.

Le secteur de Meaubeac est classé, pour la bande située le long de la départementale, en zone d'urbanisation future AUi et AU au PLU de Beaucroissant, ce qui détermine déjà des choix d'urbanisation à plus ou moins long terme. L'évolution dépendra des choix de zonage qui seront validés au PLUi. Ces choix ne devraient pas être fondamentalement différents que ce secteur soit sur la commune de Beaucroissant ou de Renage.

Sur le fait que Beaucroissant va perdre sa zone d'activités

Quatre personnes (Rb15, Rb16, Rb17) résidant sur Beaucroissant (dont une non concernée par la modification) et venus ensemble à la troisième permanence, s'inquiètent du rattachement de la zone d'activités de Meaubeac à Renage, car elles estiment que la commune de Beaucroissant va perdre sa zone d'activités et des possibilités d'installation pour d'éventuels commerces. Elles ne comprennent pas ce qu'elles considèrent comme une cession sans contrepartie équitable. Pour trois d'entre elles, cela a motivé leur avis défavorable, et pour une son avis favorable sous condition.

Commentaire du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur rappelle que la zone d'activités est de la compétence de la Communauté de Communes. La modification ne modifiera en rien sa gestion et ne sera en rien préjudiciable à l'installation de nouveaux commerces sur la commune de Beaucroissant.

- **Logique de simplification**

Pour les habitants du Bois

- *Pour nous, il est juste "normal" de basculer sur la commune de Beaucroissant...; Le GPS ne reconnaît pas nos adresses, sauf si on remplace Renage par Beaucroissant... On paye l'eau sur Beaucroissant (Rb7).*
- *Route du Bois une fois sur deux inconnus aux livreurs. Le courrier n'est pas toujours remis (Rb9).*
- *Difficultés pour nous trouver, pour effectuer des démarches administratives (carte grise, carte d'identité); aucun justificatif de domicile à l'adresse de Renage (Rr2).*
- *Nous avons des problèmes pour le courrier... pour l'entretien des voiries nous dépendons de Beaucroissant, ainsi que pour l'eau (Rr3).*
- *Le courrier arrive montée du Bois à Renage ou même à Rives (Cb2).*
- *en ce qui concerne mon entreprise, les innombrables tracas liés à l'absence de clarté de l'adresse postale ... grève mon activité (Cr3).*
- *Renage ne déneige pas la route (Rb12).*
- *L'entretien de la voirie, responsabilité de la commune de Renage n'est pas faite (Cb2).*
- *Du fait de la situation excentrée dont la population est minime, la commune de Renage n'a jamais investi sur l'infrastructure et l'équipement de cette zone ... Ce non investissement financier se répercute à tous les niveaux: projet de gaz, de tout à l'égout, eau etc... (Cr2).*

Pour les habitants de Meaubec

Les observations des habitants de Meaubec ne font état d'aucune difficulté du fait de leur situation excentrée par rapport au territoire communal.

Par contre, ils s'inquiètent des tracas et coût que pourraient engendrer ce changement de commune:

- *Obligation de changer d'adresse pour tous les papiers administratifs (Rb13).*
- *Coût du changement d'adresse/temps passé pour changement des cartes d'identité, cartes grises, passeport, permis... (Rb4)*
- *Obligation de changer d'adresse (Rb13)*
- *Il y a aussi le temps et l'énergie perdus pour changer les adresses: RSI, URSSAF, Assurances, Banques, administrations diverses (Cb6).*

Commentaire du commissaire enquêteur

Les habitants du Bois élargi se plaignent des inconvénients générés par la situation actuelle, difficultés d'adressage, difficultés de communication avec la commune de Renage. Ils ont l'impression d'être délaissés par les services municipaux, de ne pas avoir une écoute suffisante, notamment en terme de voirie. Pour eux l'éloignement géographique se double d'un éloignement administratif.

Les habitants de Meaubec, eux, ne soulèvent aucune difficultés particulière dans la situation actuelle, mais s'inquiètent du coût et du temps qu'engendra ce changement d'adresse. Ils signalent non pas les simplifications, mais les complications engendrées par le rattachement à Renage.

- **Identité, appartenance**

Pour les habitants du Bois

Les dépositions des habitants du Bois traduisent leur attachement à la commune de Beaucroissant dont ils estiment déjà faire partie, ce que prouvent leurs pratiques de consommation ou leur implication dans la vie associative,

Pas étonnant que dans ce contexte, mariages civils ou religieux, ou bien participation à la vie associative et festive, se fassent sur Beaucroissant, de même que la vie quotidienne (poste et commerces), les habitants se sentant sociologiquement plus manants que renageois. (Cr2)

Pour les habitants de Meaubec

- *Je me sens de Beaucroissant, et pas de Renage. Installation sur Beaucroissant car petite commune rurale, à la différence de Renage (Rb4).*
- *Nous nous sentons vraiment de Beaucroissant, et pas du tout de Renage. Nous sommes très attachés à Beaucroissant. Nous voulons garder le charme de Beaucroissant qui nous a tant séduit lors de l'achat de notre maison (Rb3).*
- *Ce n'est pas rien de changer. Ce n'est pas qu'un code postal, c'est le quotidien d'une famille qui change (Rb8).*
- *Nous sommes Manants d'adoption et comptons le rester (Rb20).*

Commentaire du commissaire enquêteur

Les habitants du Bois et de Meaubec se sentent de Beaucroissant.

FIN DU RAPPORT

Grenoble, le 8 août 2018
Véronique BARNIER

Le commissaire enquêteur

PARTIE 2 : CONCLUSIONS MOTIVÉES

Cette partie fait l'objet d'un document distinct du présent rapport.